

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le seize février à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Aurélie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	1
Étaient présents	1
Étaient absents et excusés.....	2
2. DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR – Cheminement doux	2
3. DELIBERATION – AVENANT N °1 AUX CONVENTIONS PLURIANUELLES D'OBJECTIF 2024-2026 ET JEUNES 2	
4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT.....	2
5. DELIBERATION EMPRUNT – budget principal	3
6. INFORMATION DU MAIRE ET DES ELUS	3

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- M. Didier VAN DORT excusé

Pouvoirs : M. Bruno FROGET pouvoir à M. Bernard GILLET, M. Johann GOURMAND pouvoir à M. Guy MINASSIAN

Approbation du procès-verbal du 12 Janvier 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2026

2. DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR – Cheminement doux

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il rappelle que dans le cadre de la demande de subvention DETR à la préfecture, celle-ci sera décalée d'une année avec une autorisation de l'Etat pour démarrage de travaux en 2026. Il informe que la priorité a été donnée aux dossiers urgents, et compte tenu de la conjoncture actuelle notre demande de subvention sera certainement revue à la baisse, estimée à 100 000.00€

Il informe que ces travaux devaient démarrer début février et qu'ils sont repoussés compte tenu des intempéries.

Voté à l'unanimité

3. DELIBERATION – AVENANT N °1 AUX CONVENTIONS PLURIANUELLES D'OBJECTIF 2024-2026 ET JEUNES

Rapporteur : Evelyne ABRAM-PASSOT, adjointe

Elle informe que dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et convention Jeunes, il convient de s'aligner avec le PEDT 2026-2027.

Elle indique que suite à la réunion des parents et avec les représentants du centre de loisirs, il a été décidé l'embauche d'un animateur supplémentaire pour assurer le service du périscolaire sur certaines journées et celui du mercredi.

Donne lecture de la participation attendue de la commune : 55 588€ pour la convention pluriannuelle d'objectifs et 15 584€ dans la cadre de la convention pluriannuelle jeunes.

Monsieur le maire explique que ce service est en évolution et demande une adaptation financière chaque année.

Madame Evelyne ABRAM-PASSOT informe qu'il y avait beaucoup de parents en panique par le manque de places. On doit se donner les moyens de rendre ce service optimal.

Voté à l'unanimité

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Guy MANISSIAN, adjoint

Il informe que la commission finances s'est réunie le 2 février 2026 pour préparer le budget. Il présente ce jour un DOB bien qu'il n'est pas obligatoire.

En ce qui concerne le **budget assainissement**, un emprunt de 400 000€ sera inscrit, mais pas contracté. Il sera constitué par un prêt relais de 200 000€, remboursable dans les 3 ans, et selon les subventions attendues et par un emprunt de 200 000€ fixe, sur 10 ans.

La part communale de 0.10€ donne un revenu d'environ 7 000€.

Un nouveau schéma directeur sera lancé par la nouvelle municipalité.

Monsieur le maire rappelle que les données rentrées sur le portail SISPEA est d'une grande importance pour l'octroi de subventions et rappelle que ces données ont donné lieu a un versement de 118 000€ sur les derniers travaux.

Monsieur Guy MANISSIAN informe qu'il reste 62 000€ en reliquat de l'année 2025.

Pour le budget principal la situation de clôture fait apparaître un excédent de 386 959.84€ comprenant des restes à réaliser en dépenses pour 1 213 420€ et en recettes pour 593 684.80€.

Informe que la section d'investissement prévoit 13 000€ pour du nouveau matériel.

Argumente sur l'augmentation des frais du personnel et de ses mouvements, avec l'arrivée d'une responsable pour la cantine, le passage des 35h de la secrétaire générale, le personnel pour assurer les permanences de la télécabine. Puis aborde le compte de l'entretien du foot, et des bâtiments communaux.

Monsieur le maire, explique qu'il convient de prévoir une somme au budget primitif dans le cadre de la convention passée avec la fondation Brigitte Bardot, pour la stérilisation des chats errants afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière de leur part.

En matière d'urbanisme, le compte lié à l'instruction des sols, est en hausse, en partie due par un administré qui a déposé une trentaine de dossiers fractionnés sur deux ans.

Puis intervient sur le compte des subventions qui prévoit 6 500€, prenant en compte l'assurance des sapeurs-pompiers.

En nouveauté, il annonce 14 400€ d'intérêts dû à l'emprunt pour faire face aux travaux des cheminements doux.

A ce propos Monsieur le Maire intervient et rappelle que la commune a engagé des travaux de cheminement doux, en fonction des finances de la commune et non en fonction des subventions attendues.

Monsieur MIANASSIAN rappelle que les taxes foncières n'ont pas été augmentées depuis plus de 15 ans. Sujet à voir en fonction des nouveaux projets et en cas de besoin.

Et enfin rappelle la date du vote du budget qui aura lieu le 2 mars prochain

5. DELIBERATION EMPRUNT – budget principal

Rapporteur : Guy MINASSIAN, adjoint

Il rappelle la décision de faire un emprunt pour financer en partie les travaux de cheminements doux. Il indique qu'il a contacté plusieurs banques et que la banque Populaire Bourgogne Franche Comté est la mieux placée.

Il serait judicieux de faire un emprunt relais à hauteur de 200 000€ remboursable dans les 3 ans, au taux de 2.75%, avec des échéances au trimestre.

Et un emprunt de 200 000€ au taux de 2.75%, sur 10 ans avec des échéances au trimestre.

Voté à l'unanimité et le conseil donne tous pouvoirs au maire pour les signatures à venir dans le cadre de ces emprunts.

6. INFORMATION DU MAIRE ET DES ELUS

EGLISE :

Rapporteur : Fabien POTIN, adjoint

Il donne lecture du courrier émanant de la DRAC, sur les travaux de l'église qui valide le principe de la réfection de la toiture, mais qui fait ressortir d'autres conséquences.

Monsieur le maire rappelle qu'une demande de subvention peut être envisagée auprès du loto du patrimoine.

Affaire à suivre.

CHEMINEMENTS DOUX :

Rapporteur : Fabien POTIN, adjoint

Il informe qu'il faut prévoir de déplacer les grosses coupes/bacs de jardinières situés en face des logements Dynacité pour les implanter ailleurs. Demande l'avis du conseil, sur un autre positionnement.

Le lieu en face vers les armoires fibre (en bas) a été retenu.

PLAN GUIDE :

Rapporteur : Quentin RUEZ, adjoint

Il informe que les plans guide ont été distribués. La dernière édition datait de 2018.

PROJET LEADER :

Rapporteur : Cédric MANCINI

Il rappelle que dans le cadre des travaux de cheminement doux, une demande de subvention a été faite auprès de la communauté de commune qui pilote le projet leader. Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, une présentation du projet a été faite devant un jury avec l'aide de Fabien Potin.

CCAS

Rapporteur : Cédric MANCINI

Le vote du budget CCAS aura lieu le 2 mars à 18h30

RETROCESSION VOIRIE

Rapporteur : Cédric MANCINI

Rétrocession de voirie – lot la pêcheirie

Il informe que la commune a récupéré la voirie à l'euro symbolique comme prévu par délibération.

TELECABINE

Rapporteur : Cédric MANCINI

L'inauguration de la télécabine a eu lieu le 2 février, beaucoup de personnes ont participé à cette inauguration.

Informe que Saint Paul de Varax, est la première commune du département à ouvrir ses portes avec le prestataire « ma question médicale ».

La séance est levée à 22H15